

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 24 (1944)
Heft: 3

Rubrik: 26 assemblée générale de la Chambre de commerce suisse en France

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

26^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

COMPTE RENDU

La 26^e Assemblée Générale de la Chambre de Commerce Suisse en France s'est tenue, le 4 mars dernier, à la Salle des Ingénieurs civils, 19, rue Blanche, à Paris, en présence de très nombreux adhérents. On ne comptait pas moins, en effet, de 397 membres dont 236 membres actifs (de nationalité suisse) et 161 membres associés (de nationalité française). D'autre part, 470 membres actifs, empêchés d'assister à l'Assemblée, s'étaient fait représenter.

M. Emile Bitterli, Président en charge, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à M. Walter Stucki, Ministre de Suisse en France et Président d'honneur de la Compagnie, qui a bien voulu venir de Vichy pour assister à la séance, ainsi qu'à toutes les personnalités présentes, parmi lesquelles se trouvent MM. Naville, Senger, Meyer et Huber, Consuls de Suisse respectivement à Paris, Lyon et Lille et M. Laufenburger, Professeur de Finances à la Faculté de Droit de Paris.

Après avoir constitué le bureau, l'Assemblée prend connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Trésorier et des Commissaires aux Comptes, qu'elle adopte à l'unanimité.

Il est procédé ensuite au renouvellement des mandats de MM. Berchtold, Firmenich, Iselin, Stirlin, Weber et Wolfersulzer, et à la nomination de trois nouveaux membres du Conseil d'Administration, MM. Pierre Geiser, Paul de Perregaux, Marcel-Edouard Sandoz, élus à l'unanimité.

M. Bitterli présente alors à l'Assemblée le candidat proposé par le Conseil d'Administration pour lui succéder à la Présidence de la Compagnie, M. Paul de Perregaux dont il retrace la carrière.

Né à Neuchâtel en 1892, M. de Perregaux obtient à Fribur, en 1916 la licence ès sciences commerciales, en 1917 la licence en droit, et en 1922 le doctorat en droit.

En 1923, il est Administrateur-Délégué de la Société d'Editions Documentaires Industrielles à Paris; de 1923 à 1928, il fonde plusieurs sociétés diverses en France et en Belgique. En 1929, il crée à Paris la Compagnie Générale Française des Bascules à Tickets et Distributeurs Automatiques. Aujourd'hui, il est Administrateur et Directeur Général de différentes Sociétés d'appareils automatiques s'adressant au grand public.

Dans l'armée Suisse, il est parvenu dès 1938 au grade de Colonel d'Etat-Major Général. M. de Perregaux est membre de notre Compagnie depuis 1920, à titre de membre fondateur.

Pendant le scrutin, M. le Ministre Stucki, prenant la parole, rappelle tout d'abord les conditions dans lesquelles il a été appelé à la Présidence d'honneur de la Compagnie, le 28 avril 1938, puis retraçant les efforts faits par la Chambre de Commerce pour sauvegarder les intérêts qui lui sont confiés, il jette un coup d'œil sur l'avenir.

M. Stucki s'adresse alors à M. Bitterli dont il loue l'infatigable activité et le grand mérite.

A son tour, M. Dobler, Président-Fondateur de la Compagnie, rend hommage au dévouement inlassable de M. Bitterli. Il le remercie au nom de la Chambre de Commerce Suisse en France des services rendus.

M. Bitterli, après avoir dit à M. le Ministre Stucki et à M. Dobler combien il était sensible à leurs aimables paroles, annonce que M. Paul de Perregaux a été appelé à la Présidence à l'unanimité.

Le nouveau Président, en prenant possession de son poste, remercie l'Assemblée de la confiance qui lui est témoignée. « Plus les temps sont troublés, dit-il, plus nous devons nous unir pour travailler. On peut détruire des forces physiques, on ne peut détruire des forces morales. Nous devons avoir la foi dans notre travail, dans notre Compagnie, dans nos deux pays et dans nos espoirs. »

Le Secrétaire Général donne ensuite lecture à l'Assemblée du procès-verbal de la réunion. Celui-ci est adopté et le Président déclare la séance close. M. Bitterli donne alors la parole à M. le Professeur Laufenburger qui prononce un brillant exposé dont voici le résumé :

Quelques paradoxes de l'économie de guerre.

La guerre actuelle était-elle évitable? Elle a en tout cas soulevé les mêmes problèmes que ceux qui ont marqué la fin de la première guerre mondiale, dans l'économie concrète aussi bien que dans l'économie monétaire.

Après 55 mois de guerre, les thèses les plus opposées s'affrontent avec une égalité de force apparente. Et d'abord l'autarcie est défendue et combattue avec la même richesse d'argumentation. Les pays industriels développent leur agriculture, les pays agricoles s'industrialisent (Canada, Argentine, Brésil, Australie...). La reprise des libres échanges des matières premières naturelles se heurtera au développement acquis des matières de synthèse (caoutchouc, fibres artificielles). Et cependant les tendances autarciques qui ne survivront pas à la guerre (sauf peut-être dans le cadre d'espaces plus grands) se voient contrebalançées par une aspiration au retour d'échanges internationaux plus intenses que jamais.

La guerre, dit-on, favorise et précipite le progrès technique, c'est vrai, mais celui-ci est racheté cher par une usure du matériel, des destructions sans précédent. Le consommateur, mis à une grande épreuve de patience, devra attendre longtemps encore après la guerre : il faudra équiper, notamment en France, pays vieilli humainement et matériellement (outillage, maisons) avant de satisfaire les besoins de consommation directe.

Le monde sera-t-il socialiste ou capitaliste? Il est paradoxal que les démocraties soient plus proches de la nationalisation que les pays autocratiques qu'éloignent du socialisme la peur du bolchevisme et la nécessité de financer la guerre en grande partie par des prélèvements sur les salaires. La formule compromissive de la Charte est la négation même du socialisme agissant.

Sur le terrain monétaire on voit l'augmentation de la circulation coïncider avec des stabilités de prix commandées ou manipulées (subventions). Alors que la demande de capitaux devient plus pressante, l'intérêt baisse. Et le total des dépenses publiques et privées dépasse le revenu national.

Les monnaies, atteintes dans leur valeur absolue, maintiennent par rapport les unes aux autres des parités remarquablement stables. Finalement c'est le poids de la dette publique qui décidera ce que seront les changes de demain.

Pourvu que la paix qui viendra n'exaspère pas comme après 1918 les paradoxes que la guerre accumule dans tous les domaines.

La conférence de M. Laufenburger obtient un très vif succès ainsi qu'en témoignent les applaudissements qui en saluent la péroraison.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'ACTIVITÉ DE LA COMPAGNIE EN 1943

INTRODUCTION

La Chambre de Commerce Suisse en France vient d'achever sa 25^e année d'existence. En effet, son Assemblée générale constitutive avait tenu ses assises le 15 novembre 1918. Comme le faisait remarquer M. Ferdinand Dobler, notre Président fondateur, toujours à nos côtés, jeune et actif, « notre Institution, au cours de ce quart de siècle, est devenue une force ».

Une force de par l'ampleur et la vigueur de l'activité déployée en France et en Suisse, où le nombre de ses Adhérents, au 31 décembre dernier, s'est élevé respectivement à 4.214 et 1.308, soit 5.522 au total. Cela représente une augmentation de 1.362 pendant l'année écoulée, contre 1.146 en 1942.

Plus du tiers des Adhérents domiciliés en France sont groupés régionalement autour de nos Sections de Lyon (552 Adhérents) créée en 1920, de Marseille (520 Adhérents), créée en 1921, de Lille (137 Adhérents) créée en 1938 et de Besançon (310 Adhérents) créée en 1942.

Or, les statuts de la Compagnie, rédigés en 1918, s'ils prévoient la création de telles Sections, ne donnent aucune indication sur leur propre organisation et leurs rapports avec le siège de la Chambre de Commerce. Cette lacune est devenue d'autant plus sensible que nos Sections se développent de la manière la plus réjouissante et que leurs Présidents, Comités, Sous-Comités et Secrétariats déploient une activité sans cesse grandissante. Une Commission consultative pour la révision des statuts vient d'être constituée par le Conseil d'Administration. Des représentants des principaux groupes de nos Adhérents à Paris, en province et en Suisse, réunis au sein de cette Commission, se sont déjà mis à l'œuvre. Nous espérons pouvoir prochainement vous demander de sanctionner le résultat de leurs travaux.

Cette révision des statuts aura une grande importance car elle permettra de mieux coordonner tous les efforts qui tendent à réaliser le but de notre Institution ainsi défini par nos statuts :

« Protéger et développer le commerce suisse en France, en facilitant toutes les relations économiques entre les deux pays. »

Avant de passer en revue les résultats acquis dans cet ordre d'idées par les Services techniques de la Compagnie en 1943, nous voudrions relever la valeur que présente notre publication, la « Revue Economique Franco-Suisse » pour le rapprochement des deux pays sur le plan des échanges visibles et invisibles.

Nous sommes en particulier très reconnaissants à MM. Henri Laufenburger et Paul Rosset, Professeurs, respectivement des Facultés de Droit des Universités de Paris et Neuchâtel, qui ont accepté de collaborer à la rédaction de notre organe. Leurs chroniques de la vie économique en France et en Suisse sont lues et commentées avec beaucoup d'intérêt des deux côtés du Jura.

Contre vents et marées, nous sommes parvenus, en 1943, comme pendant les années précédentes, à sortir de presse dix numéros, le dernier avec un certain retard dû à des circonstances indépendantes de notre volonté. Les difficultés d'ordre technique (manque de papier, etc.) vont en augmentant, mais l'un de nos principaux soucis est et sera toujours de renseigner les Adhérents de la Compagnie sur toutes les questions de doctrine économique et de porter à leur connaissance toutes les indications utiles pour leur activité quotidienne.

PRINCIPAUX RÉSULTATS ACQUIS

Liquidier le passé, sauvegarder le présent et préparer l'avenir, telles ont été les préoccupations de la Chambre de Commerce Suisse en France au cours de cette cinquième année de guerre. A ces trois soucis ont correspondu les trois principaux domaines de son activité : Recouvrer les créances nées avant l'institution du « clearing » franco-suisse, intervenir en faveur des échanges actuels de marchandises entre les deux pays et organiser dès maintenant les représentations commerciales, en France comme en Suisse, pour permettre, dès la fin des hostilités si possible, la reprise des relations économiques normales entre les deux nations amies.

*
* *

Dans le domaine des **recouvrements de créances**, si le montant total des sommes récupérées est inférieur en 1943 à ce qu'il avait été l'année précédente (en chiffres ronds 463.000 contre 867.000 francs français), le nombre des dossiers liquidés à la satisfaction des créanciers est supérieur (136 contre 100), ce qui revient à dire que nos Adhérents nous ont confié davantage d'affaires, mais qu'elles ont porté sur des sommes plus petites. Sauf deux cas où nous avons dû recourir à la procédure judiciaire, toutes ces créances ont été recouvrées à l'amiable, ce qui donne le plus de satisfaction aux créanciers et leur occasionne le moins de frais.

L'année dernière, nous avons été sollicités d'intervenir plus souvent auprès de débiteurs en Suisse qu'en France. En 1942, cela avait été l'inverse. A ce propos, nous avons été conduits, en vue de la résorption du déficit du « clearing » franco-suisse, à poser la question du règlement général des créances françaises en Suisse et à faire des démarches à ce sujet, auprès de l'Office des Changes à Paris et de l'Office de Compensation à Zurich.

En contact étroit avec ces deux Administrations, notre Contentieux a été amené à s'occuper, en dehors des recouvrements de créances, d'un nombre toujours plus élevé d'affaires diverses relatives au régime franco-suisse des paiements :

Les transferts de redevances dues pour l'exploitation de brevets ont provoqué des interventions en haut lieu, qui n'ont pas toujours été couronnées de succès, malheureusement. Par contre, des écolages, des frais de pension, des honoraires de médecin, des secours familiaux même, ont pu être transférés en faveur d'enfants, de malades et d'autres personnes séjournant en Suisse, mais ne disposant pas de ressources financières dans ce pays.

En sens contraire, certains de nos Adhérents, retenus en Suisse par les circonstances, nous ont chargé de procéder au règlement de leurs loyers, impôts, assurances, etc... Nous avons eu également l'occasion d'arbitrer, à leur satisfaction, un différend entre deux de nos Sociétaires.

Enfin, nous avons été en rapport avec la plupart des grands établissements de crédit, en France comme en Suisse, au sujet des accreditifs dont l'ouverture devient de plus en plus nécessaire, au fur et à mesure qu'augmente le délai de paiement par compensation des marchandises suisses vendues en France, du fait du déséquilibre du « clearing » franco-suisse.

*
* *

Dans le domaine des **échanges actuels de marchandises entre les deux pays**, notre principal effort pendant l'année

écoulée, a porté sur l'obtention de licences d'importation et d'exportation. Les dossiers confiés par nos Adhérents soulèvent, en général, passablement de difficultés. Ils ont déjà fait l'objet d'interventions qui ont abouti à des refus et ils nécessitent donc de nouvelles démarches de notre part auprès des diverses Administrations auxquelles incombe le soin de les examiner. En 1943, 124 licences, représentant une valeur de près de 6 millions de francs français, ont été obtenues pour des marchandises suisses à importer en France, alors que 120 licences, soit une valeur de près de 13 millions de francs français ont été accordées pour l'exportation en Suisse de marchandises françaises. Le nombre des refus a été de 39 dans le premier cas et de 12 dans le second.

Poursuivant avec l'Office Suisse d'Expansion Commerciale à Zurich notre action en vue d'intensifier les ventes en Suisse de marchandises françaises, nous nous sommes heurtés à des obstacles de plus en plus difficiles à surmonter : Pénurie sans cesse croissante de tous produits industriels ou agricoles susceptibles d'être exportés; marchandises défectueuses du fait du manque de qualité des matières premières et de la main-d'œuvre (produits d'entretien, jeux et jouets, jus de fruits, moto-pompes, appareils électriques et mécaniques, divers, etc.); niveau beaucoup plus élevé que ceux des produits suisses correspondants (lames de rasoir, allumettes, gants, dentelles, voitures d'occasion, dentifrices, ballons de football, etc). Signalons également, en plus de l'obstacle constitué par la production indigène, que la Suisse désire légitimement protéger (échec de nos offres de pièces détachées d'horlogerie, réveille-matin et appareils électriques ménagers), une forte concurrence provenant de l'importation en Suisse de marchandises (plumes en verre, foie gras, vins et liqueurs, couverts en acier inoxydable, outils dentaires, appareils récepteurs de radiophonie, etc).

Pourtant, nous nous sommes entremis, à plusieurs reprises, auprès de diverses instances françaises pour obtenir des matières premières destinées à la fabrication d'articles à vendre sur le marché suisse. Nous avons demandé aux Administrations compétentes de faire abaisser les prix imposés pour l'exportation de certains produits. De concert avec les groupements professionnels intéressés, nous avons obtenu une révision de la taxe de péréquation grevant les exportations de vins de cognacs. Nous nous sommes efforcés de faire comprendre en France qu'on a tort de s'imaginer que le citoyen suisse est devenu le consommateur « éponge » qui absorbe n'importe quoi à n'importe quel prix.

Nos efforts se sont heurtés à d'autres difficultés, entre autres, celles provenant du manque de concordance entre contingents suisses et français. Au début de 1943, les contingents à la sortie de Suisse étaient supérieurs aux contingents à l'entrée en France. Par la suite les premiers ont été diminués si bien qu'il a fallu que nous intervenions auprès des Administrations suisses pour chercher à concilier les possibilités d'un côté et de l'autre de la frontière.

Nous avons également cherché à obtenir des contingents supplémentaires et à monter des opérations appelées par erreur « compensations privées » et qui sont en réalité des opérations conjuguées d'importation et d'exportation, réalisées dans le cadre du « clearing » franco-suisse. Sur les très nombreux projets qui ont été soumis à notre examen, nous n'avons pu en retenir qu'un petit nombre présentant un véritable intérêt. Un seul a pu être conclu définitivement. L'opération a consisté à importer en France pour 2.300.000 francs français environ de machines suisses contre 3.500.000 francs français environ de produits français divers, soit une plus-value de 1.200.000 francs environ qui contribue à la résorption du déficit du clearing. Ces échanges présentent toutefois un très grand intérêt de par les sommes importantes qu'ils mettent en jeu. Leur conclusion ne manquerait pas d'influencer favorablement les relations économiques franco-suisse, dont la situation ne s'est pas améliorée en 1943. Les ventes en Suisse de produits français n'ont pas pu se maintenir au niveau qu'elles avaient atteint au début de

l'année écoulée. Par contre-coup, les achats par la France de produits suisses n'ont pas augmenté de volume.

*
* *

Nous nous étions peu occupés jusqu'à maintenant du domaine de l'organisation des **représentations commerciales**. Mais l'espoir de voir la guerre se terminer bientôt nous a amenés, à prendre cette question en sérieuse considération.

Notre travail a consisté, tout d'abord, à réviser le répertoire établi avant la guerre des représentants en France de Maisons suisses. Nous n'avons pas tardé à constater que beaucoup de ces représentants étaient morts, disparus, prisonniers ou avaient renoncé à leur activité commerciale pour d'autres raisons. Ces renseignements ont été portés à la connaissance des commettants en Suisse. Par ailleurs, nous avons ainsi amené les uns et les autres à rentrer en contact en vue d'une reprise de leurs affaires au lendemain des hostilités.

En sens inverse, notre action en faveur des ventes en Suisse, de marchandises françaises nous a également conduits à approfondir la question des représentants en Suisse de Maisons françaises. Nous avons entrepris, avec l'appui du Centre d'Information Interprofessionnel à Paris, de mettre également sur pied un répertoire de ces représentants, afin de disposer d'une documentation solide lorsque nous pourrions songer à développer normalement les échanges commerciaux franco-suisse, dans un sens comme dans l'autre.

Sans attendre le retour de cet heureux état de choses, nombre de représentants nous ont demandé de les mettre en rapport avec des Maisons prêtes à leur confier la défense de leurs intérêts et inversement des Maisons nous ont chargés de leur procurer des représentants. Nous sommes parvenus à donner satisfaction à bon nombre des uns et des autres.

*
* *

Dans ces trois principaux domaines de notre activité, nous avons constaté que le plus grand obstacle est le manque de contacts personnels.

Pendant l'année écoulée, il n'y a pas eu beaucoup plus de possibilités de voyager entre les deux pays qu'en 1942. Notre Service chargé de présenter les demandes de laissez-passer formulées par nos compatriotes de la région parisienne, désireux d'effectuer des voyages d'affaires en Suisse, a obtenu 170 laissez-passer contre 126 en 1942.

Il a été fait plus largement usage des possibilités de correspondance commerciale entre la zone nord de la France et la Suisse dans les deux sens, par l'intermédiaire de nos Services de Paris et de Bâle. Le nombre des lettres acheminées de la zone nord de la France en Suisse a été de 55.000 l'année dernière contre 22.000 en 1942. Dans l'autre sens 71.000 en 1943 contre 23.000 en 1942. Le délai moyen de transmission a été réduit de moitié en cours de l'année dernière, étant passé de 15 à 8 jours.

ADMINISTRATION DE LA COMPAGNIE

Le Conseil d'Administration, dont une partie des Membres réside hors de Paris, dans d'autres villes françaises ou en Suisse, a vu néanmoins ses rangs être renforcés grâce aux « Membres suppléants » désignés précisément par les Administrateurs qui ne peuvent assister à chacune des réunions tenues à Paris.

Le nombre toujours plus élevé des questions qui ont retenu l'attention du Conseil d'Administration et leur intérêt grandissant ont amené celui-ci à confier à sept **Commissions** l'examen approfondi de certaines de ces questions :

- l'examen des nouvelles candidatures et la Commission des admissions, présidée par M. Ernest Monvert;
- le contrôle de la rédaction et de l'édition de la revue à

la Commission des publications, présidée par M. Jacques de Pury;

— les résultats d'une expertise de l'organisation du Secrétariat général à la Commission de gestion financière, présidée par M. Emile Bitterli;

— l'organisation de la Compagnie dans son pays d'origine à la Commission suisse, présidée par M. Frédéric Baumann;

— la réforme de la structure de la Compagnie, dont les Sections régionales ont augmenté en nombre et en importance, à la Commission pour la révision des statuts, présidée par le Président de la Compagnie;

— les possibilités d'affaires entre France et Suisse au lendemain des hostilités à la Commission pour l'étude des questions d'après-guerre, présidée par M. Louis-Gustave Brandt;

— l'évolution au cours des années, des importations et des exportations franco-suisse à la Commission des échanges, présidée par M. Pierre Bezençon.

Pour constituer ces Commissions, il a été fait appel non seulement aux Membres du Conseil d'Administration et à leurs Suppléants, ainsi qu'à des Adhérents de la Compagnie résidant à Paris, mais également aux Présidents et aux Membres des Comités des Sections en province et aux Administrateurs habitant la Suisse.

Le Conseil d'Administration a été heureux de pouvoir s'en remettre au **Comité de Direction** qui s'est réuni une ou deux fois chaque mois, du soin entre autres de contrôler l'activité des Secrétaires de Paris, Besançon, Lyon, Marseille et Bâle.

En ce qui concerne plus spécialement l'activité des Secrétariats des Sections de l'Est (Besançon), du Centre (Lyon) et du Sud-Est (Marseille), elle a été également supervisée par les **Comités des Sections** qui ont tous tenu des réunions mensuelles avec une très grande régularité et n'ont pas hésité à déléguer, comme à Paris, une partie de leurs pouvoirs à des Commissions.

Les uns et les autres ont fait preuve de beaucoup de dévouement envers la Compagnie et ont déployé une activité dont on ne peut que les féliciter et les remercier. On lira du reste avec intérêt les rapports présentés aux Assemblées générales qui ont eu lieu respectivement à Marseille le 21, à Lyon le 23 et à Besançon le 25 février de cette année.

Les circonstances n'ont pas permis à nos Adhérents rattachés à la Section du Nord (Lille) de se réunir, mais un nouveau Comité a été constitué à titre provisoire et a tenu une première séance le 16 décembre.

Enfin, signalons que nos Sociétaires de nationalité suisse du Sud-Ouest se sont réunis à Bordeaux, le 12 novembre pour examiner avec le Secrétaire général dans quelles conditions pourrait être organisée dans leur région la Section dont ils souhaitent la création. Sur les sages conseils de M. Maurice Perrinjaquet, notre très regretté Consul de Suisse à Bordeaux, décédé quelques jours après cette réunion, il a été décidé de ne rien tenter avant quelques mois et de chercher entre temps à augmenter le nombre de nos Adhérents dans le Sud-Ouest, afin que cette future Section puisse disposer d'une base financière solide.

ORGANISATION DES SECRÉTARIATS DE LA COMPAGNIE

L'effectif de 42 collaborateurs au 31 décembre 1943 se répartit comme suit :

27 pour le Secrétariat général à Paris,

11 pour les Secrétariats des Sections de Lyon, Marseille et Besançon,

4 pour le Secrétariat de Bâle.

La Délégation à Lyon du Secrétariat général a été supprimée le 1^{er} juillet à la suite des événements de novembre 1942, qui ont également nécessité le transfert à Bâle du Service de la Correspondance Commerciale qui fonctionnait précédemment à Lyon.

Les Secrétaires de Besançon, Lyon et Marseille sont venus, par deux fois, passer huit jours à Paris dans le but d'améliorer la coordination de leurs travaux avec ceux du Secrétariat général. Ils ont également entrepris des voyages dans leurs circonscriptions respectives pour élargir leur champ d'activité.

De leur côté, plusieurs des collaborateurs du Secrétariat général de Paris se sont rendus en province et en Suisse pour maintenir le contact avec les Adhérents, par des entretiens personnels et des exposés en public. Les groupes professionnels des Sociétaires parisiens ont été également réunis au siège de la Compagnie.

Nous avons énuméré, au début de ce rapport, les principaux résultats acquis par les Services techniques des Secrétariats. Il ne faut pas oublier, non plus, le travail considérable effectué par les Services Administratifs (Comptabilité, Econcomat, Contrôle des Adhérents, etc.) sans lesquels les premiers ne pourraient pas fonctionner.

CONCLUSION

Ce rapport nous a permis de rappeler les services rendus par la Compagnie et reconnus par un nombre imposant de nouveaux Adhérents dans des domaines qui ne sont pas nés uniquement des circonstances de guerre que nous traversons depuis plus de quatre ans. C'est un témoignage précieux en faveur du maintien et sans doute du développement de notre activité au lendemain de la cessation des hostilités.

Dès maintenant, nous ne saurions avoir assez présente à l'esprit la grande tâche qui incombera à notre Chambre de Commerce une fois la paix revenue. Les travaux de notre Commission pour l'étude des questions d'après-guerre, déjà citée, dont nous ne pouvons pas, malheureusement, vous entretenir ici en détail, indiquent, dès aujourd'hui les immenses possibilités d'échanges commerciaux qui renaîtront entre la France et la Suisse, dès que nos deux pays amis ne seront plus aux prises avec les grandes difficultés économiques dont nous souhaitons tous l'abolition aussi rapide que possible.

Pour le Conseil d'Administration
de la Chambre de Commerce Suisse en France :

Le Président :

Émile BITTERLI.

Paris, le 4 mars 1944.

ERRATA

* Le numéro de téléphone de la Section de Lyon et du Centre est : Lalande 35-23 et non 18-23 comme indiqué par erreur dans le n° 1 de janvier 1944.

* Le texte de la circulaire n° 124, relative aux envois d'échantillons de France en Suisse, altéré par une erreur d'impression, doit être rectifié de la façon suivante :

Chiffre 5, § c). — « En zone Sud exclusivement, les colis dont le poids ne dépasse pas 2 kg. peuvent être envoyés par les P. T. T., lorsqu'ils satisfont aux conditions énumérées sous chiffre 1, chiffre 2 (c), chiffre 3 A ou B. Toutefois, la somme de la longueur, de la largeur et de l'épaisseur ne doit pas, dans ce cas, dépasser 0 m. 90, la plus grande dimension n'excédant pas 0 m. 60. »

RAPPORT DU TRÉSORIER SUR LES FINANCES DE LA COMPAGNIE EN 1943

J'ai l'honneur de vous présenter l'état des recettes et des dépenses pour l'année 1943 et de soumettre à votre approbation le bilan au 31 décembre dernier.

Les services rendus à ses Adhérents par notre Compagnie sont de plus en plus appréciés, la preuve en est dans l'augmentation très importante de leur nombre qui, de 4.160 fin 1942 est passé à 5.522 fin 1943.

Nos recettes s'en sont trouvées très sensiblement accrues et ont atteint 2.912.301 fr. 95 contre 2.202.811, 35 en 1942.

L'accroissement du nombre de nos membres a cependant nécessité un nouveau développement de nos services et l'augmentation générale du coût de la vie (augmentation des appointements, des fournitures, des affranchissements, etc.) a eu pour conséquence une progression encore plus forte de nos dépenses qui se sont élevées à 3.230.255,20 contre 2.176.393,94 en 1942.

Le déficit de l'exercice se chiffre donc par 317.953,25. Il sera couvert par un prélèvement sur nos provisions.

Pour les mêmes raisons que nous vous avons indiquées

ci-dessus, le budget établi pour 1944 présente également un déficit important, bien que nous ayons tenu compte dans nos évaluations d'une augmentation encore sensible du nombre de nos Adhérents.

Cette situation, vous le comprendrez, ne peut se prolonger; notre Conseil s'est préoccupé de la question et étudie, pour les soumettre à votre ratification dans une Assemblée générale ultérieure, les mesures indispensables pour l'assainissement de notre trésorerie.

La « Revue Economique Franco-Suisse », organe de notre Chambre de Commerce Suisse en France, continue à être très appréciée; les frais se sont élevés, pour 1943, à 96.373,25.

Nous avons été heureux de pouvoir nous attacher des collaborateurs éminents dont les chroniques ont obtenu le succès mérité.

Paris, le 14 février 1944.

Le Trésorier :
H. GUNTHERT.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXERCICE 1943

Nous avons l'honneur de vous rendre compte du mandat que vous avez bien voulu nous confier lors de votre Assemblée générale du 27 février 1943.

En exécution de ce mandat, nous avons examiné les comptes de votre Compagnie pour l'exercice écoulé.

Les livres, avec toutes les pièces comptables concernant l'exercice 1943, ont été mis à notre disposition dans les délais prescrits par l'article 36 des Statuts. Nous avons pu

constater la parfaite régularité de la tenue de ces livres et pièces comptables, ainsi que la concordance des soldes du Grand Livre avec les postes du Bilan.

Nous vous proposons donc d'approuver les comptes tels qu'ils vous sont présentés par M. Henri Gunthert, votre Trésorier.

Paris, le 12 février 1944.

Jacques RIEDWEG, Emile-Victor BITTERLI.

RÉCAPITULATION DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ANNÉE 1943

En milliers de francs

	Paris			Lyon	Marseille	Besançon	Total
	Paris	Déleg. Lyon	Bâle				
Recettes :							
Cotisations	2.325,2	—	—	221,4	187,3	122,6	2.856,5
Rens. et recet. diverses ..	6,1	—	—	2,1	2,3	— 2	10,7
Contentieux	45,1	—	—	—	—	—	45,1
	2.376,4	—	—	223,5	189,6	122,8	2.912,3
Dépenses :							
Loyer	79,5	11,5	—	19,2	1,5	2 —	113,7
Contributions et assur. incendie	33,7	1,7	—	3,3	1,9	— 1	40,7
Personnel	1.326,8	176,9	178 —	237 —	146 —	74,9	2.139,6
Frais généraux	460,4	60,6	51 —	69,8	47,4	38 —	727,2
Mobilier	27,7	1,6	23,4	—	3,8	1,2	57,7
Installation locaux	20,2	—	—	—	—	—	20,2
Liste Adhérents	34,8	—	—	—	—	—	34,8
R. E. F. S.	96,4	—	—	—	—	—	96,4
	2.079,5	252,3	252,4	329,3	200,6	116,2	3.230,3
Recettes	296,9	—	—	—	—	6,6	—
Excédent de dépenses	—	252,3	252,4	105,8	11 —	—	318 —

Le déficit de 318.000 francs a été amorti par un prélèvement sur nos comptes d'ordre.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1943

ACTIF	1943	1942
Trésorerie :		
Paris	1.131.145 20	
Lyon	9.326 60	
Marseille	16.807 40	
Besançon	13.410 50	
	1.170.689 70	588.885 35
Débiteurs	32.523 45	2.314 85
Loyer d'avance	19.875 »	19.875 »
Comptes d'ordre et d'attente.. .. .	18.545 05	37.446 25
Economat	94.964 85	124.580 40
	1.336.598 05	773.101 85
PASSIF		
	1943	1942
Créditeurs	183.233 55	33.636 70
Comptes d'ordre et d'attente	1.153.364 50	739.465 15
	1.336.598 05	773.101 85

24^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SECTION DE LYON ET DU CENTRE

Après avoir rappelé la précédente Assemblée générale du 6 février 1943 et le nom des personnalités qui honoraient cette manifestation, M. Edouard Barbezat, Président de la Section, attirera l'attention de l'Assemblée sur les importants changements survenus au cours de l'année écoulée, notamment la prise en charge par la Section de Lyon et l'ancienne Délégation du Secrétariat général. Il dit son regret de voir M. Georges Hirzel suspendre sa collaboration en qualité de délégué, son élection comme Membre du Comité, l'assurant cependant du précieux concours de ses connaissances.

La composition du Comité a été publiée dans la « Revue Economique Franco-Suisse » de janvier 1944. Ajoutons que le Président a été représenté au Conseil d'Administration à Paris par M. de Perregaux et M. Wegelin par M. Pierre Geiser.

Voici quelques passages extraits du rapport du Comité.

RELATIONS AVEC LE SIÈGE CENTRAL

Comme par le passé, nous avons eu de fréquentes visites, soit de Messieurs les Administrateurs, soit de nos collaborateurs parisiens. Malgré toutes les difficultés, cette prise de contact a été maintenue. Nos Secrétaires se sont rendus eux-mêmes à deux reprises à Paris, où se réunissaient en juin et en décembre, les Secrétaires de toutes les Sections.

Vous n'ignorez pas, Messieurs, que nous nous trouvons maintenant complètement isolés de la Suisse, en ce qui concerne la possibilité de communications rapides. Depuis le 13 novembre 1942 déjà, il n'est plus permis de téléphoner ou de télégraphier en Suisse. La zone nord ne peut, elle-même, pas adresser de la correspondance en Suisse avec les facilités dont nous bénéficions encore en zone sud. Ceci doit vous laisser envisager les services que nous rendons à tous nos Sociétaires de la zone nord. C'est d'ailleurs un ancien collaborateur de la Délégation de Lyon, M. Wacker, qui se trouve maintenant à la tête de notre bureau de Bâle, ce bureau étant spécialement chargé de la transmission du courrier commercial entre la Suisse et la zone nord.

RÉUNIONS DU COMITÉ

Le Comité s'est réuni douze fois, créant dans son sein cinq Commissions chargées distinctement : la première du contrôle des candidatures et de la recherche de nouveaux adhérents, la seconde des visas de passeports et possibilités

de voyages ainsi que du placement, la troisième des relations commerciales franco-suisse, la quatrième de la gestion intérieure et des finances, et la cinquième de la révision des statuts.

Ces différentes Commissions se sont réunies vingt fois au cours de l'année écoulée.

RÉUNIONS DE LA SECTION ET CONFÉRENCES

Les réunions de nos Adhérents n'ont malheureusement pas pu être plus fréquentes en 1943 qu'elles ne l'avaient été en 1942. A part l'Assemblée générale du 6 février, dont nous vous avons déjà parlé, nous n'avons pu vous convier que le 1^{er} juin pour entendre une causerie de M. Gérard de Pury, Secrétaire général de notre Compagnie, sur la situation d'alors des relations économiques franco-suisse. Les rigueurs du couvre-feu ont beaucoup contrarié nos intentions de nous réunir. Nous pouvons, toutefois, vous annoncer qu'un programme d'une série de conférences très varié est prévu. Nous avons déjà eu le plaisir d'entendre notre Sociétaire, M. Jean Hunziker, Directeur des Ascenseurs et Monte-Charges Gervais, nous faire l'exposé de l'histoire des ascenseurs et monte-charges de leur création à nos jours.

Nous tenons à signaler aussi des séances d'information auxquelles assistaient MM. les Membres de notre Comité. M. Huser, Industriel, exposa « Une solution suisse de l'important problème économique de la vie nationale suisse » et M. Boitel, Chef des Services commerciaux, fit un abrégé des relations économiques franco-suisse.

ÉTAT DES MEMBRES

Grâce à l'attention soutenue de la 1^{re} Commission, à l'accroissement des services rendus par notre Secrétariat et au travail assidu de nos collaboratrices, l'effectif de notre Section a fait littéralement un bond. Nous comptons 418 Membres le 31 décembre 1942. Au 31 décembre 1943, non seulement nous comptons 572 Membres, mais aujourd'hui nous dépassons le chiffre de 600. Ainsi, en une année, le nombre de nos Adhérents a augmenté de 188 unités, ce qui représente une augmentation de 46 p. 100.

Pendant les six premiers mois de 1943, le service de recrutement avait recueilli, au surplus, 48 adhésions de Sociétaires domiciliés en Suisse.